

Le PRÉSIDENT: Nous sommes heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui. Le Québec accorde un boni en plus des subventions fédérales aux municipalités. L'Ontario, par exemple, accorde 25 p. 100 tandis que Québec en accorde 40 p. 100, aux fins des régions non désignées. Pour les régions désignées...

M. DYMOND: La subvention fédérale est de 60 p. 100 et celle de la province, de 40 p. 100 du coût des travaux.

Le sénateur KINLEY: Avez-vous été mêlé à la construction de l'immeuble du Centenaire à Charlottetown, Île du Prince-Édouard?

Le PRÉSIDENT: Cela n'a rien à voir aux programmes des travaux d'hiver.

Le sénateur KINLEY: Mais, l'aurait-on commencé en hiver que je me demande ce qui serait advenu.

M. DYMOND: Si, par exemple, l'éclairage des rues incombait à la ville,—mais je ne sais guère s'il en était ainsi,—ces travaux auraient pu être exécutés conformément à notre programme.

Le sénateur KINLEY: Je sais que les travaux d'hiver ont été la cause de certaines difficultés.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous maintenant fini de répondre à la question du sénateur Aseltine?

Le sénateur CROLL: Ils n'ont pas entièrement répondu à la question en ce qui concerne l'habitation.

Le PRÉSIDENT: Je veux savoir comment accorder un nombre de 61 millions de dollars avec les 54 millions qui figurent dans les prévisions?

M. DYMOND: M. Hereford a expliqué que les dépenses des municipalités s'élevaient à 60 ou 70 p. 100 seulement du montant global que nous trouvons ici.

Le PRÉSIDENT: Les prévisions étaient trop fortes?

M. DYMOND: Oui, de 30 p. 100. Nous en avons tenu compte en présentant notre budget de dépenses au Parlement.

M. HEREFORD: Pourrais-je ajouter un mot? Le montant de \$54,000,000 comprend \$6,000,000 obtenus par mandats du gouverneur général pour suppléer à l'insuffisance de nos crédits de l'an dernier. Nos crédits s'élevaient à \$35,000,000 et nos dépenses se sont élevées à quelque \$41,000,000. Nous prévoyons que, pendant la présente année, nos dépenses seront de \$48,000,000.

Le PRÉSIDENT: Est-ce qu'une partie de ces \$54,000,000 devra être restitués au fonds du revenu consolidé s'ils ne sont pas entièrement dépensés, ou bien est-ce que l'approbation des demandes se trouve automatiquement prorogée de façon à vous permettre d'effectuer les paiements?

M. HEREFORD: Je crois qu'il s'agit d'un crédit qui n'expire pas parce qu'il s'applique à deux années financières. Il peut aussi être affecté au paiement d'engagements pris au titre de nos programmes antérieurs.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a aucune expiration.

M. HEREFORD: Non.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, pouvons-nous obtenir les chiffres demandés par le sénateur Aseltine?

M. HEREFORD: Je n'ai encore que très peu de renseignements quant aux dépenses, car il n'y a pas beaucoup de maisons qui ont été terminées. Si vous me permettez de donner les chiffres relatifs aux unités, il en reste encore beaucoup en construction.

M. DYMOND: On peut obtenir une bonne estimation de la dépense en multipliant par 500 le nombre des unités.